



Achat d un bien hypothéqué

Par Laetitia

Bonjour, j ai signé un compromis de vente pour l achat d une maison, il s avère que le bien est hypothéqué mais non spécifié dans le compromis, la vente ne suffit pas à remboursé le créancier pour lever l hypothèque, puis je me retirer de la vente et récupérer mon acompte versé au notaire ?

Par AGeorges

Oui, la mention de l'existence d'une hypothèque est obligatoire dans un compromis de vente.
Le professionnel chez qui vous avez signé ce compromis n'a pas fait son travail correctement. Vous pouvez exiger d'être remboursé ...